

**Norme Z98: changements dans l'édition 2014 par rapport à l'édition 2007
pour les remontées mécaniques et convoyeurs**

Numéro de l'article de la norme Z98 de 2014	Numéro de l'article de la norme Z98 de 2007	Changements
2	2	Mise à jour des années d'édition des normes adoptées par référence.
4.2.2	4.2.2	Remplacement du mot «devrait» par le mot «doit».
4.2.3	4.2.3	Le titre de l'article a été enlevé.
Sans objet	4.3.4	L'article a été éliminé.
4.4.1.1 g)	4.4.1.1	Ajout du point g) à l'article.
Sans objet	4.4.4	L'article a été éliminé.
4.7	4.7	Le titre change pour inclure la notion de glace.
4.7.3	Sans objet	Ajout à l'article.
Sans objet	4.8	L'article a été éliminé (déjà inclus dans le chapitre 11).
Sans objet	4.11.3	L'article a été éliminé. Le code électrique prescrit cette notion (réf. C22.1, art.58-400).
4.11.1.1	4.12.1.1	Reformulation générique
4.11.4.1	4.12.4.1	Reformulation
4.11.4.2	4.12.4.2	Reformulation
4.13.1.1	4.14.1.1	Reformulation générique
4.13.3.2	4.14.3.2	Reformulation générique
Sans objet	4.15.2	L'article a été éliminé.
4.17.4.1	4.18.4.1	Reformulation
4.17.4.3	4.18.4.3	Reformulation
4.17.5.3	4.18.5.3	Reformulation
4.18.4	4.19.4	Ajout de précisions.
4.18.10.1	4.19.10.1	Reformulation
4.18.10.6	Sans objet	Nouvel article
4.18.10.7	Sans objet	Nouvel article
4.20.7	4.21.7	Reformulation
4.21.4.2	4.22.4.2	Reformulation
4.21.4.3	4.22.4.3	Reformulation
4.22.2.4	4.23.2.4	Clarification de l'article.

4.23.3.2	4.24.3.2	Augmentation de 200 mm à 500 mm au point b).
4.23.4.3	4.24.4.3	Augmentation de 200 mm à 500 mm.
4.24.1.1	4.25.1.1	Reformulation
Sans objet	4.26.1.3	L'article a été éliminé et ajouté à 13.10.5.
4.26.1 f)	4.27.1	Ajout du point f) à l'article.
4.26.2.3	Sans objet	Ajout à l'article.
4.26.5.3	4.27.5.3	Reformulation
4.26.9	4.27.9	Reformulation
4.27.2.3	4.28.2.3	Remplacement du mot «devrait» par le mot «doit».
4.28.1	4.29.1	Reformulation du point f).
Sans objet	4.30.1.3	L'article a été éliminé. Le code électrique prescrit cette notion (réf. C22.1, art.58-012).
4.29.1.13	4.30.1.13	Reformulation générique des points b) et i).
4.29.4	4.30.4	Reformulation
4.29.5	4.30.5	Reformulation
4.29.5.3	4.30.5.3	Reformulation pour l'affichage bilingue.
4.29.6.6	Sans objet	Ajout à l'article.
4.29.9.3	4.30.9.3	Reformulation
4.29.9.4	Sans objet	Ajout à l'article.
4.30.1.1	4.31.1.1	Reformulation générique
Sans objet	4.31.1.2	L'article a été éliminé. Le code électrique prescrit cette notion (réf. C22.1, art.58-014).
Sans objet	4.31.3	L'article a été éliminé. Le code électrique prescrit cette notion (réf. C22.1, art.10-406) (voir appendice B).
4.30.1.5	4.31.3.4	L'article 4.31.3.4 devient l'article 4.30.1.5. Changement de section.
4.30.1.6	4.31.3.5	L'article 4.31.3.5 devient l'article 4.30.1.6. Changement de section.
Sans objet	4.33.4	L'article a été éliminé. Le code électrique prescrit cette notion (réf. C22.1, art.2-202).
4.32.5 a)	4.33.6 a)	Reformulation
4.33.1	4.34.1	Reformulation générique
4.33.2	4.34.2	Reformulation générique
4.34.1	4.35.1	Reformulation (ajout convoyeur)
4.34.3	4.35.3	Reformulation en considérant les prescriptions du code électrique. (réf. C22.1, art.58-016).
5.6.5	Sans objet	Insertion d'un nouvel article après 5.6.4.
5.6.13	5.6.12	Reformulation générique
5.6.14	Sans objet	Ajout d'un nouvel article.
5.6.15	Sans objet	Ajout d'un nouvel article.
5.6.16	Sans objet	Ajout d'un nouvel article.

Sans objet	6.1.3	L'article a été éliminé.
6.2	6.2.1 et 6.2.2	Reformulation
Tableau 5	Tableau 6	Reformulation du titre du tableau.
Tableau 5	Tableau 6	Reformulation «skieur ou planchiste»
6.5.1	6.5.1	Reformulation
6.5.2	6.5.2	Reformulation
6.5.3	6.5.3	Reformulation
6.5.4	Sans objet	Ajout d'un nouvel article.
6.6.1	6.6.1	Reformulation (0.45 pour 0.30 m/s ²)
6.6.2	6.6.2	Reformulation (0.45 pour 0.30 m/s ²)
Sans objet	6.7.1	L'article a été éliminé (maintenant 13.10.5).
6.9	6.9	Clarification de l'article.
6.17.5	Sans objet	Insertion d'un nouvel article après 6.17.4.
6.17.13	6.17.12	Reformulation générique
6.17.14	Sans objet	Ajout d'un nouvel article.
6.17.15	Sans objet	Ajout d'un nouvel article.
7.4.2	7.4.2	Reformulation
7.7.1.2	7.7.1.2	Clarification de l'article.
8.6.2.2	8.6.2.2	Clarification de l'article.
8.10.1	8.10.1	Reformulation
8.12.1.2	8.12.1.2	Clarification de l'article.
8.14 b)	8.14 b)	Clarification de l'article.
9.13 b)	9.13 b)	Clarification de l'article.
10.2.5	10.2.5	Reformulation (titre)
10.4.2	10.4.2	Reformulation
10.5.6	Sans objet	Ajout d'un nouvel article.
10.6.3.1	10.6.3.1	Reformulation
10.6.3.2	10.6.3.2	Reformulation
10.6.4	Sans objet	Ajout d'un nouvel article.
Sans objet	10.9.1	L'article a été éliminé (couvert à 4.22.1.2 et 4.22.1.3).
Sans objet	10.9.2	L'article a été éliminé (couvert à 4.22.1.2 et 4.22.1.3).
Sans objet	11.4.2.2	L'article a été éliminé.
Sans objet	11.5.1	L'article a été éliminé.
Sans objet	11.5.2	L'article a été éliminé.
Sans objet	11.5.3	L'article a été éliminé.

Sans objet	11.6	L'article a été éliminé.
Sans objet	11.8.4	L'article a été éliminé.
11.7.3.2	11.9.3.2	Reformulation (on a remplacé deux par trois)
11.7.5.3	11.9.5.3	Reformulation éditoriale
11.8.2	11.10.2	Reformulation
11.8.4	11.10.4	Reformulation
11.11.5.1	11.13.5.1	Reformulation sous l'astérisque.
11.11.5.1	11.13.5.1	Reformulation
11.13	11.15	Reformulation du point a).
12.2.5	Sans objet	Ajout d'un nouvel article.
12.3.1	12.3.1	Reformulation (les mots «alimentation électrique» ont été retirés de l'article)
12.3.2.1	12.3.2.1	Reformulation
12.3.2.2	12.3.2.2	Reformulation
12.3.2.3	12.3.2.3	Reformulation
12.3.2.4	12.3.2.4	Reformulation
12.4.1 d)	12.4.1 d)	Remplacement du mot «devrait» par le mot «doit».
12.6	12.6	Reformulation
12.8.3.3	12.8.3.3	Remplacement du mot «devrait» par le mot «doit».
13.5.1 g)	13.5.1	Ajout du point g) à l'article.
13.6.6	Sans objet	Ajout des points d) et f) à l'article.
13.10.5	Sans objet	Ajout d'un nouvel article.
13.15.1	13.15.1	Reformulation
13.15.2	13.15.2	Reformulation
13.16.2.4	13.16.2.4	Changements aux points e) et f).
13.16.2.4 l)	Sans objet	Ajout du point l) à l'article.
13.16.3	13.16.3	Reformulation
13.20.1	13.20.1	Reformulation
13.20.3	13.20.3	Reformulation
Annexe D	Annexe D	Inclut la notion d'accumulation de l'eau dans les structures.
Tableau I.1	Tableau I.1	Reformulation sous l'astérisque.
Annexe J	Annexe J	Changement du 0.45 à 0.30 m/s ² .
Tableau H.1	Tableau H.1	Changement du 200 à 500 mm.
Tableau I.1	Tableau I.1	Reformulation de généralités.